

Séance du 25 septembre à 19 heures

Le vingt-cinq septembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de CAILLAC, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Étaient présents les membres titulaires suivants : (35)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjouis), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels),

Étaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (1)

Mme TEULIERES Marcelle (Arcambal),

Membres présents dont 1 suppléants : 36

Étaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (33)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à M.COLIN), M. SIMON Michel (Cahors – procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors – procuration donnée à Mme LOOCK Martine), Mme HAUDRY Sabine (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT Françoise), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), Mme LANES Bénédicte (Douelle) - retard arrivée à 20h -, M. PETIT Jean (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines – procuration donnée à M. STEVENARD Daniel), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard).

Procurations : 6

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20190925-13\_25\_09\_2019-DE  
Regu le 01/10/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Développement institutionnel

Objet : Désignation des socioprofessionnels appelés à siéger au sein du Comité de direction du futur office de tourisme intercommunautaire « Cahors – Vallée du Lot »

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 25 septembre 2019

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Développement institutionnel

**Objet : Désignation des socioprofessionnels appelés à siéger au sein du Comité de direction du futur office de tourisme intercommunautaire « Cahors – Vallée du Lot »**

- Vu le projet de statuts de l'office de tourisme intercommunautaire « Cahors – Vallée du Lot », créé au 1<sup>er</sup> janvier 2020 entre la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et les Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble, du Quercy blanc et du Pays de Lalbenque-Limogne, sous forme d'établissement public à caractère industriel et commercial, approuvé par délibération n° x du Conseil communautaire du Grand Cahors en date du 25 septembre 2019 ;
- Vu l'avis favorable du comité de pilotage, réuni le 11 septembre 2019, sur ce projet de statuts définissant notamment les modalités de gouvernance de l'office ;

Mesdames, Messieurs,

Suite à la délibération et au procès-verbal précédents, ayant approuvé la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, de l'Office de Tourisme Intercommunautaire (OTI) « Cahors – Vallée du Lot » et ayant élu les conseillers communautaires du Grand Cahors appelés à siéger au Comité de direction (CODIR) du futur OTI, il convient à présent, conformément au projet de statuts de cet office, de **désigner les 14 personnes représentant les activités, professions et organismes intéressés par le tourisme sur le périmètre d'intervention de l'OTI, qui siègeront également à son CODIR et formeront le collège des socioprofessionnels.**

Ce collège sera composé comme suit :

- Hébergement : 4 représentants,
- Restauration : 2 représentants,
- Itinérance : 2 représentants,
- Œnotourisme et gastronomie : 2 représentants,
- Culture et patrimoine : 2 représentants,
- Activités de pleine nature : 2 représentants.

Il est précisé que :

- ✓ Le choix des représentants doit être approuvé par délibérations concordantes des assemblées des quatre communautés membres du futur OTI : la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et les Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble, du Quercy blanc et du Pays de Lalbenque-Limogne.

- ✓ Les membres de ce collège rempliront les mêmes attributions que ceux du collège des conseillers communautaires, ces deux collèges composant le CODIR de l'OTI, qui se réunira au minimum six fois par an et sera chargé de délibérer sur toutes les questions intéressant le fonctionnement et l'activité de l'OTI, notamment :
  - Le budget des recettes et des dépenses,
  - Le compte financier de l'exercice écoulé,
  - La fixation des effectifs minimums du personnel et le montant de leurs rémunérations,
  - Le programme annuel de publicité et de promotion,
  - Le programme des fêtes, manifestations culturelles et artistiques, compétitions sportives organisées dans le périmètre d'intervention de l'OTI,
  - Les questions qui lui sont soumises pour avis par les conseils communautaires,
  - Les projets de création de services ou installations touristiques ou sportifs,
  - Tout autre sujet relevant des missions obligatoires et facultatives de l'OTI, précisées à l'article 2 de ses statuts ;
  
- ✓ La fonction de membres du collège des socioprofessionnels prend fin à chaque renouvellement des conseils communautaires des membres de l'OTI ;
  
- ✓ Si, avant cette échéance, un membre de ce collège laisse son siège vacant au CODIR de l'OTI, un nouveau représentant sera désigné par délibérations concordantes des assemblées des communautés membres pour le remplacer.

Considérant ces éléments, il est proposé de désigner les personnes suivantes pour siéger au CODIR du futur OTI et composer son collège des socioprofessionnels :

Hébergement	Monsieur Moncoutié Président des Campings du Lot
	Monsieur Paillet Domaine de Duravel
	Monsieur Michon Gite à Pern
	Monsieur Oller Chambre d'hôte à Aujols
Restauration	Monsieur Blanco Président des Bonnes tables
	Monsieur Marsaud Hotel Restaurant Cahors
Itinérance	Monsieur Ginier Croisières
	Monsieur Déléris Gite Etape Compostelle
œ�notourisme et gastronomie	Madame Vigouroux Président Site Remarquable du Gout de la Truffe
	Monsieur Veraeghe Président UIVC
Culture et patrimoine	Monsieur De Braquilanges Château de Cénevières
	Monsieur Plicque Festival Montcuq
Activités de pleine nature	Monsieur Hecquet Kalapca
	Monsieur Bonnet Location cycles

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- De désigner les personnes ci-dessus listées pour siéger au Comité de direction du futur office de tourisme intercommunautaire « Cahors-Vallée du Lot » et composer au sein de ce Comité le collège des socioprofessionnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

  
Le Président,  
Jean-Marc VAISSONNE-FAURE